

MODIFICATION DES REGLEMENTS

Comité Directeur des 15 et 16 novembre 2008

REGLEMENTS GENERAUX

Article A.3.4.3.

3^{ème} point à modifier comme suit :

- **A mettre à disposition de l'arbitre par l'organisateur**

- un plan du parcours avec indication des distances (Tir en Campagne, parcours nature et 3D) ;
- un ruban de 50m minimum ;
- une fausse équerre pour mesurer l'inclinaison des cibles ;
- une pige pour mesurer la hauteur des ors ;
- un peson ~~{si possible agréé par les Poids & Mesures}~~ pour mesurer la puissance des arcs à poulies. Afin d'éviter les contestations, le peson de référence utilisé pour contrôler la puissances des arcs lors des compétitions est celui de l'arbitre responsable ou désigné par l'arbitre responsable. *[Comité Directeur des 15/16 novembre 2008]*.
- un drapeau rouge.

Article B.2.2.1

Supprimer le premier § et remplacer par :

- Fita : lors des compétitions par équipes de la filière D1, D2, DNAP, dinale de D2 et finales des DR :

Phase de qualification : ne sont admis sur le terrain de compétition que les concurrents participant au tournoi, les arbitres, les entraîneurs (dans la limite d'un entraîneur par équipe), le Délégué Technique de la FFTA, le Président du Jury d'Appel, le Président du Comité d'Organisation et les personnes composant l'équipe de terrain qui devront être facilement identifiables. De même, une personne accrédités par club ne disposant pas d'équipe et ayant au moins un archer dans la compétition est autorisée à accéder au terrain. Les entraîneurs de club et les personnes accréditées se situeront entre la ligne des arcs et la ligne de repos.

[Comité Directeur des 15/16 novembre 2008].

Article C.5.2.1. : supprimer cet article *[Comité Directeur des 15/16 novembre 2008]*

E.2 POUR LES COMPETITEURS ~~(les textes suivants sont tirés du règlement FITA)~~

E.2.1 : Les compétiteurs peuvent porter de la publicité en plus des marques de fabrique normales du fabriquant ;

E.2.2 : Les compétiteurs peuvent avoir de la publicité sur leur équipement technique personnel (arcs, sacs, etc...) en plus des marques de fabrique originelles ;

E.2.3 : La publicité se référant aux articles 2.2.5 et 2.2.6 ne peut excéder 400cm² par article. Les dossards ne sont pas couverts par cet article ;

E.2.4 : Les marques de fabrique se référant aux articles 2.2.5 et 2.2.6 ne peuvent excéder 30cm², à l'exception des marques de fabrique sur les arcs et les stabilisateurs ;

E.2.5 : Les décisions annoncées aux articles 2.2.5, 2.2.6, 2.2.7 et 2.2.8 doivent être également observées par les capitaines d'équipes et tous les officiels présents sur le terrain de compétition.

E.2.6 : Sur les tenues de club, les surfaces s'entendent tous sponsors compris, ceux du club comme les sponsors personnels.

La publicité, que peut porter le compétiteur sur son maillot, ne peut en aucun cas se substituer au dossard.

TIR EN EXTERIEUR Règlement International

Article B.6.19

Modifier ainsi :

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, **et pour l'attribution des médailles quand des phases éliminatoires ou finales ne sont pas organisées**, le départage se fera de la manière suivantes.....

B.6.20.2

Ajouter à la fin de l'article :

Lors du tir de barrage par équipes, pour entrer en phase éliminatoire, les 3 membres de l'équipe tirent ensemble, dans le temps limite de 40 secondes.

TIR EN EXTERIEUR Règlement Français

Article C.3.7

Modifier le titre qui devient : **REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS PAR EQUIPES**

Article C.3.7

Ajouter un nouveau point avant le § "Les incidents de tir" :

- **En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs équipes dans le classement à la fin de l'épreuve de qualification (Fita 2 x 70m), le départage s'opère ainsi pour la constitution des poules et l'attribution du point de "bonus"**
 - **au plus grand nombre de 10 (10 + X) des 3 premiers archers de l'équipe**
 - **au plus grand nombre de X des 3 premiers archers de l'équipe**
 - **par un tir de barrage (cf article B.6.20.2 du règlement international).**

Application au 01/01/2009

Article C.5.2.

Ajouter à la fin de l'article :

j) une flèche tombée de l'arc sera considérée comme non tirée si l'archer peut la toucher avec une partie de son arc, sans bouger les pieds du pas de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (cible, garde, obstacle quelconque). Application au 01/01/2009

TIR EN SALLE Règlement international

Article B.6.5.

Modifier ainsi :

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, **et pour l'attribution des médailles quand des phases éliminatoires ou finales ne sont pas organisées**, le départage se fera de la manière suivantes.....

Article B.6.5.2.2.

Ajouter à la fin de l'article :

Lors du tir de barrage par équipes, pour entrer en phase éliminatoire, les 3 membres de l'équipe tirent ensemble, dans le temps limite de 40 secondes.

Article B.6.5.3.2

Corriger comme suit :

Pour le tir de barrage des équipes, il y aura une butte de tir par équipe.

Quand on utilise les trispots triangulaires, l'équipe disposera d'un blason dont les centres du bas seront à 130cm au-dessus du sol. Chaque équipier tirera dans un des spots du blason.

~~Quand on utilise des trispots verticaux, il y aura trois colonnes et chaque équipier tirera sur le spot du centre de chaque colonne.~~

Quand on utilise les blasons trispots verticaux, 1 blason sera installé horizontalement et les membres de l'équipe choisiront sur quel spot tirer.

Annexe 3

Sur tous les croquis spécifiant une hauteur des blasons à 1,30m, la tolérance acceptable est de + ou - 2cm. (Application immédiate)

TIR EN CAMPAGNE Règlement International

Article B.3.2.3

Ajouter :

Les amortisseurs de corde ne sont pas autorisés

TIR EN CAMPAGNE Règlement Français

Article E.2. LES EQUIPES DE CLUB

Modifier ainsi le 1^{er} § :

✓ Les **52** premières équipes du classement national, **sans aucun repêchage possible**, participent à ce championnat.

En cas d'égalité de points à la **52^{ème}** place, qualificative, les équipes seront départagées ainsi : ~~à partir du Championnat de France 2009~~ :

- au meilleur score de l'archer arc nu (bare bow)
- si l'égalité subsiste, au meilleur score de l'archer en arc classique (recurve)
- si l'égalité subsiste encore, au meilleur score de l'archer en arc à poulies (compound)

Arrêt de la sélection : 2 semaines avant le championnat de France.

Application pour le championnat de France 2009

Article F : LE CHALLENGE PRO FIRST

Sous ce titre, modifier ainsi :

Ce challenge se déroule **lors de toutes les compétitions sélectives pour le championnat de France inscrites au calendrier officiel de la FFTA (sauf lors des concours ARROW HEAD et des championnats de France)** jusqu'à 3 semaines avant le championnat de France scratch de tir en campagne.

Article F.6

Modifier comme suit :

Lors du championnat de France scratch, ~~le samedi soir~~. Les prix qui n'ont pas été retirés ~~ce soir-là~~ ne pourront pas être réclamés ultérieurement.

TIR NATURE

A.3.4 LES FLECHES

Modifier comme suit :

Des flèches de tous types peuvent être utilisées, conformément à l'article B.3.1.7.1 du Règlement International du Tir sur Cibles en extérieur, mais elles ne doivent pas causer de dégâts exagérés aux blasons ou aux buttes de tir. Elles doivent être marquées au nom ou aux initiales du tireur, être de longueur identique pour un même archer et rigoureusement identiques en cible.

- **Division arc nu** : le diamètre maximum des flèches est de 9,3mm.
- **Division arc droit** : seules les flèches en bois sont autorisées avec un empennage en plumes naturelles
- **Division arc chasse** : le poids minimal imposé pour les flèches est de :
 - 30 grammes pour les seniors hommes ~~{catégorie indiquée sur la licence}~~ ;
 - 20 grammes pour les seniors dames ~~{catégorie indiquée sur la licence}~~

TIR 3D

Article C.3 LA SELECTION

Modifier comme suit :

Les critères de sélection sont propres à chaque comité départemental.

Chaque département de moins de 500 licenciés peut présenter deux équipes dont une équipe féminine.

Chaque département de plus de 500 licenciés peut présenter ~~deux équipes masculines et deux équipes féminines~~.

Pour inscrire une deuxième équipe masculine, il faut obligatoirement avoir inscrit une équipe féminine.

3D International

Article 11.10.3.4.2.1.

Ajouter : ~~Les amortisseurs de corde sont interdits~~